



1102144202

DATE DEPOT : 2011-03-07

NUMERO DE DEPOT : 2011R021848

N° GESTION : 1995B16778

N° SIREN : 403136351

DENOMINATION : BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES

ADRESSE : 24 RUE SPONTINI 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES

SARL au capital de 112 875 Euros

24, rue Spontini

75116 PARIS

R.C.S. : PARIS B 403 136 351

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ POUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIÉTÉ BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES SARL

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

FRANCK SKORSKY

Commissaire aux comptes

23, avenue Marceau

75116 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ POUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIÉTÉ BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES SARL

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 13 décembre 2010, et en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Je dois également apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuellement consentis.

1) SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU REGARD DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION :

La synthèse de mon analyse sur la situation de la Société BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIÉS est la suivante :

- le montant des capitaux propres est largement supérieur au montant du capital social.
- l'exploitation est régulièrement bénéficiaire depuis la création de votre Société.
- la trésorerie est suffisante pour les besoins de l'exploitation, et la structure financière est saine.
- les Statuts prévoient que les actions de votre Société sont obligatoirement nominatives.
- votre Société ne fait pas appel publiquement à l'épargne.

2. APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS.

Je suis en mesure d'apprécier comme ci-après la valeur des biens composant l'actif social au 30 Septembre 2010, en Euros :

Immobilisations financières.....	2 865	Euros
Clients et comptes rattachés.....	19 579	"
Autres créances.....	37 830	"
Disponibilités et divers.....	<u>657 699</u>	"
Total de l'actif.....	717 973	Euros

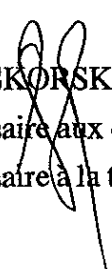
Nous n'avons pas relevé d'éléments, depuis le 30 Septembre 2010 qui seraient de nature à modifier ces valeurs de façon significative.

Enfin, nous avons pu constater que votre Société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

CONCLUSION :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Paris, le 14 décembre 2010.


Franck SKORSKY
Commissaire aux comptes,
Commissaire à la transformation.